

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 344

présenté par

M. Boucard, Mme Anthoine, M. Dumont, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, Mme Gruet,
M. Descoeur, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, M. Forissier, Mme Louwagie, M. Ray, M. Viry,
M. Neuder, M. Portier, M. Dive et M. Dubois

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 348, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère de l'intérieur, en concertation avec le ministère de l'économie et des finances, envisage d'exonérer les SDIS du malus écologique sur les véhicules d'incendie et de secours. Pour cela, il étudie la possibilité de modifier le code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à exonérer les SDIS du malus sur les véhicules d'incendie et de secours uniquement.